



L'an deux mille vingt trois, et le onze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : Mme ORAND-GABRIEL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de procurations : 03

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population, Madame FAUQUET propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations désignées ci-dessous, afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants
Les Bipèdes de la Vaunage	150,00
APE Ecole Marie-Castang	500,00
Prévention routière	150,00

Elle précise que le dossier de demande de subvention déposé par l'association « Amicale de la Roque de Viou » est incomplet.

De plus, la vice-présidente a confirmé que l'association était en sommeil (pas d'adhérents, pas de cotisations...). Considérant cela, Mme FAUQUET propose de pas donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- Valide l'attribution des subventions désignées ci-dessus aux associations concernées.

La présente délibération sera transmise à la préfecture du Gard pour contrôle de légalité.



Saint-Dionisy, le 11 octobre 2023  
Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE